



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-sixième session

Rome, 11-14 et 16 octobre 2010

CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION: DOCUMENT DE RÉFLEXION

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 7
II. POURQUOI UN CADRE STRATÉGIQUE?	8 - 11
III. VISÉES ET OBJECTIFS	12 - 13
IV. VALEUR AJOUTÉE	14 - 19
A. ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS	15
B. PARTENARIATS ET COORDINATION	16 - 17
C. RESPONSABILISATION ET APPROPRIATION	18
D. RISQUES INHÉRENTS À L'ABSENCE DE CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL	19

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion du CSA sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org/cfs. Les documents sous forme électronique seront remis aux délégués au moment de l'inscription.

V. LA VOIE À SUIVRE	20 - 23
A. PRINCIPES GUIDANT L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL	20
B. PROCESSUS	21 - 23

Le Comité est invité à prendre la décision suivante:

Approuver l'organisation de consultations qui seraient dirigée par son secrétariat et menées en étroite collaboration avec son bureau, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau et qui déboucheraient, en octobre 2012, sur un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition auquel il donnerait son aval.

I. INTRODUCTION

1. Bien que l'importance de concrétiser la sécurité alimentaire¹ pour tous soit reconnue, l'alimentation et la nutrition se sont détériorées au niveau mondial et continuent à représenter un grave problème pour une grande partie de la population du globe. Actuellement, plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim chronique: ce chiffre élevé est inquiétant et inacceptable.
2. Il faut améliorer la situation de toute urgence. Des efforts plus importants doivent être entrepris afin de lutter contre les causes qui sous-tendent la faim et de renforcer la cohérence et la convergence au niveau des politiques et programmes des pays, donateurs et autres parties prenantes. Les doublons et les lacunes présents à tous les échelons de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition doivent être éliminés pour que le système puisse fonctionner comme un ensemble cohérent.
3. Comment aborder le problème? Cette question a été le thème d'un certain nombre de forums comme le G8, le G20, l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire en 2009. Pour faire face à la crise alimentaire mondiale, le Secrétaire général des Nations Unies a constitué en 2008 un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires des organes du système des Nations Unies et des institutions nées des accords de Bretton Woods pour aider les personnes souffrant de la faim chronique et de la pauvreté dans le monde entier.
4. En novembre 2009, les chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire ont déclaré que l'aggravation de la pauvreté et de la faim pesait « *de façon inacceptable sur la vie, les moyens d'existence et la dignité d'un sixième de la population mondiale* ». Ils ont ajouté: « *Ensemble, nous devons accélérer l'adoption de mesures de nature à inverser cette tendance et à mettre le monde sur la bonne voie pour procéder à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. [...] Il est essentiel d'améliorer la gouvernance mondiale, en prenant appui sur les institutions existantes et en suscitant des partenariats efficaces².* »
5. Parmi les initiatives destinées à renforcer la coordination et les partenariats en vue de combattre la faim ainsi que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la plus récente et la plus prometteuse est la réforme du CSA, dont l'objectif est de permettre au Comité d'être « *totalelement en mesure de jouer son rôle crucial dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et*

¹ La sécurité alimentaire est concrétisée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

² Paragraphes 2 et 3 de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, Rome, 16-18 novembre 2009.

notamment de la coordination internationale³ ». En outre, il a été convenu que « le CSA exercer[ait] progressivement des fonctions supplémentaires, notamment [...] [l'élaboration d']un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition⁴ ».

6. En termes simples, l'expérience collective des dernières décennies a montré que, malgré les bonnes intentions et les ressources financières, le temps, l'énergie et l'appui politique, la lutte contre la pauvreté et la malnutrition n'a pas atteint les objectifs fixés. Cet échec est en grande partie imputable à l'isolement dans lequel travaillent les parties prenantes, qui ne disposent pas d'une plateforme commune en mesure de proposer une réflexion prospective qui soit à la fois approuvée et flexible, ainsi que des avis participatifs en vue d'actions coordonnées et synchronisées.

7. À la lumière des inquiétudes mondiales quant au nombre inacceptable de personnes souffrant de la faim et des multiples efforts entrepris par beaucoup de parties prenantes pour tenter d'inverser la tendance, la présent document de réflexion propose les éléments de base d'un processus visant à élaborer un cadre qui permettra d'orienter et de synchroniser des politiques et des actions destinées à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous les êtres humains.

II. POURQUOI UN CADRE STRATÉGIQUE?

8. Pour apporter une réponse claire à cette question, il est nécessaire de comprendre ce que l'on entend par cadre stratégique et quelle serait la valeur ajoutée apportée par un tel document. En général, un cadre stratégique englobe plusieurs éléments: réflexion inclusive et prospective; vision et intentions; résumé des actions (du niveau mondial au niveau local) nécessaires pour atteindre l'objectif souhaité en intégrant différentes perspectives; description de la culture interne, des activités ou des technologies qui seront ensuite mises en place au sein d'une organisation.

9. On peut donc considérer qu'un comité comme le CSA – qui rassemble des organisations, programmes et groupes de travail très variés et des pays se trouvant à des stades de développement différents, et dont les activités sont axées sur la concrétisation d'un objectif commun dans un environnement complexe – a besoin d'un cadre de ce type pour engager une réflexion prospective et concevoir une vision de ses responsabilités et actions futures dans diverses perspectives.

10. Les parties prenantes doivent avoir le sentiment qu'elles sont intégrées à une entreprise plus vaste. Parallèlement, elles ont besoin d'orientations claires pour comprendre la structure dont elles font partie afin de s'ajuster de plein gré aux directions convenues. Le document relatif à la réforme du CSA abonde en ce sens en recommandant la création d'un « *cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'améliorer la coordination et de guider les actions synchronisées des nombreuses parties prenantes*⁵ ».

11. À cet égard, il est utile d'insister sur les points ci-après.

- Le Cadre stratégique mondial doit servir à harmoniser, faciliter et organiser les activités du CSA dans le cadre des nouvelles fonctions qui lui sont dévolues.
- Comme le recommande le document relatif à la réforme du CSA, l'élaboration du Cadre stratégique mondial s'appuiera sur les cadres existants, comme le Cadre global d'action (CGA) des Nations Unies, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. L'Évaluation internationale des connaissances

³ Paragraphe 2 du document relatif à la réforme du CSA.

⁴ Paragraphe 6 du document relatif à la réforme du CSA.

⁵ Paragraphe 6 du document relatif à la réforme du CSA.

agricoles, de la science et de la technologie pour le développement (EICASTD) Scaling Up Nutrition et d'autres documents pertinents seront également examinés. Les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable et la définition de la sécurité alimentaire, déjà approuvés par les États, constitueront des éléments de référence supplémentaires.

- Enfin, et surtout, le Cadre stratégique mondial sera élaboré selon un processus global, participatif et transparent engageant toutes les parties prenantes du CSA et les organes compétents des Nations Unies. Le processus d'élaboration sera mené par le Secrétariat du CSA, en étroite collaboration avec le Bureau, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau. Le Cadre stratégique mondial sera adopté par le CSA en session plénière afin d'obtenir l'adhésion de tous.

III. VISÉES ET OBJECTIFS

12. Le Cadre stratégique mondial a pour objectif général de fournir un instrument dynamique qui permette de renforcer le rôle du CSA. Ce dernier est une plateforme destinée à améliorer la coopération et à catalyser des actions coordonnées. Il vise aussi à fournir des orientations afin que soient mis en place des partenariats efficaces à l'appui de plans et de processus conduits par les pays ou menés au niveau régional ou mondial et conçus pour prévenir d'éventuelles crises alimentaires, éliminer la faim et concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les êtres humains.

13. Plus spécifiquement, le Cadre stratégique mondial doit aider le CSA dans les tâches suivantes:

- améliorer la coordination et la synchronisation entre toutes les parties prenantes en s'appuyant sur des avantages comparatifs et des partenariats;
- renforcer la cohérence et la convergence des politiques et programmes des pays, donateurs et autres parties prenantes;
- apporter une valeur ajoutée grâce à un processus harmonisé intégrant des activités axées sur la demande (et menées par les pays) et fondées sur des contributions scientifiques émanant d'un réseau d'expertise et de connaissances spécialisées (Groupe d'experts de haut niveau) et sur une expérience de terrain (Secrétariat mixte), en identifiant les domaines prioritaires, en encourageant les meilleures pratiques, en évitant les doublons et les chevauchements, et en comblant les lacunes;
- catalyser le renforcement des capacités au niveau des pays;
- renforcer le rôle du CSA en tant que plateforme de communication et d'échange d'informations;
- créer parmi les parties prenantes une atmosphère de confiance et de responsabilité partagée, et instaurer des mesures d'incitation qui se renforcent mutuellement.

IV. VALEUR AJOUTÉE

14. Concrètement, le Cadre stratégique mondial doit accroître l'efficacité et l'impact du CSA, qui sera plus inclusif et plus participatif. Des évaluations indépendantes portant sur les trois organisations basées à Rome mettent en évidence plusieurs domaines clés dans lesquels le Cadre stratégique mondial pourrait apporter une valeur ajoutée considérable, notamment:

- l'établissement des priorités;
- les partenariats et la coordination;
- la responsabilisation et l'appropriation.

A. ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

15. Le Cadre stratégique mondial contribuera à guider les activités du Groupe d'experts de haut niveau. Il aidera ainsi le CSA à déterminer les domaines prioritaires et toutes les parties prenantes à examiner leurs objectifs stratégiques. Le fait d'allouer des ressources à des domaines prioritaires qui nécessitent une attention permettra d'accomplir davantage de choses à ressources humaines et financières égales.

B. PARTENARIATS ET COORDINATION

16. Les partenariats fructueux reposent sur des informations solides, une intention sincère, une transparence et, dans certains cas, une évolution des mentalités, mais ces éléments sont souvent difficiles à réunir. Le Cadre stratégique mondial devrait renforcer les partenariats en encourageant les parties prenantes du CSA à partager de façon systématique des informations simples, concises et fondées sur des données probantes dans les domaines suivants:

- i) activités entreprises;
- ii) réalisations et succès;
- iii) problèmes et difficultés;
- iv) solutions proposées, plans et progrès attendus.

Ces informations aideront le CSA à identifier:

- a) les meilleures pratiques et les succès (à adapter par les autres parties prenantes);
- b) les chevauchements et les doublons (à éviter);
- c) les difficultés et les goulots d'étranglement (à réduire ou à supprimer);
- d) de nouveaux domaines de partenariat et d'échange (à encourager).

17. La diffusion de ces informations se fera à titre bénévole mais on compte que la plupart des parties prenantes y participeront, du fait que la contribution finale sera soumise aux organes directeurs des institutions basées à Rome et à l'Assemblée générale des Nations Unies par le biais du Conseil économique et social. En outre, le Cadre stratégique mondial encouragera les actions coordonnées au niveau national entre les différents ministères, institutions, agences et organes chargés des divers aspects de la sécurité alimentaire, ce qui favorisera une approche multisectorielle.

C. RESPONSABILISATION ET APPROPRIATION

18. Le type d'échange d'informations décrit brièvement à la section précédente permettrait d'élaborer et d'actualiser le Cadre stratégique mondial tout en aidant les régions, pays et autres parties prenantes à évaluer leurs progrès respectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ce qui constitue une avancée essentielle vers la responsabilisation et l'appropriation.

D. RISQUES INHÉRENTS À L'ABSENCE DE CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL

19. L'absence de cadre stratégique comporterait au moins trois risques principaux.
- Les organisations et parties prenantes continueraient à travailler de façon isolée, ce qui les empêcherait de tirer parti des synergies découlant d'actions synchronisées.
 - Bien que des cadres stratégiques relatifs à certains aspects de la sécurité alimentaire soient déjà en place, il n'existe actuellement aucun cadre global, issu d'une large consultation et approuvé au niveau international qui fournisse des orientations pour les processus dirigés par les pays en vue de régler les problèmes liés à l'insécurité alimentaire. L'absence d'adhésion et d'appui politique qui en

résulte engendre, d'une part, des chevauchements et des doublons et, d'autre part, des lacunes.

- L'ordre du jour du CSA risquerait d'être surchargé et dispersé, et le Comité tenterait d'entreprendre trop de choses compte tenu des ressources limitées. Le Cadre stratégique mondial aiderait à centrer les activités du Comité, aussi bien les contributions des parties prenantes que les conclusions.

V. LA VOIE À SUIVRE

A. PRINCIPES GUIDANT L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL

20. Les principes directeurs ci-après pourraient faciliter l'élaboration, la discussion et l'adoption du Cadre stratégique mondial.

- L'élaboration du Cadre stratégique mondial doit s'appuyer sur un vaste processus participatif qui « *garantira que les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendus⁶* ».
- Le Cadre sera volontaire et n'imposera donc aucune obligation.
- Le Cadre sera adopté par les États membres du CSA mais sera approuvé par l'ensemble des parties prenantes. Ni l'adoption ni l'approbation ne seront contraignantes: les États reconnaîtront simplement que le document constitue un cadre solide permettant d'améliorer la convergence et la synchronisation des actions relatives à la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Le Cadre complètera les autres cadres internationaux relatifs à la sécurité alimentaire, dont chacun a été créé dans un contexte particulier et a des visées spécifiques.
- Le Cadre sera un document fondamental en évolution constante, qui sera actualisé périodiquement par le CSA en session plénière, en tenant compte des questions émergentes les plus pertinentes relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- Le Cadre n'abordera pas les questions de financement mais pourra reconnaître les besoins financiers et mettre en évidence des moyens de surmonter le manque de ressources.
- Le Cadre doit fournir une base informative et politique qui puisse être utilisée par les gouvernements et les institutions d'une manière adaptée aux conditions et aux besoins locaux.
- La structure et le contenu du Cadre doivent être conformes à la vision, aux rôles et aux principes directeurs définis dans le document relatif à la réforme du CSA. Le Cadre doit être flexible afin de pouvoir s'adapter aux nouvelles questions prioritaires.

B. PROCESSUS

21. Le document relatif à la réforme du CSA insiste sur l'appropriation et la large participation. Le processus d'élaboration du Cadre stratégique mondial doit donc suivre ces directives autant que possible. Un processus en deux étapes a été proposé; il doit encore être approuvé par le CSA.

22. La première étape consisterait à obtenir des contributions écrites des principales parties prenantes afin d'établir des principes émanant des pays et de renforcer l'adhésion des instances chargées de la mise en œuvre du texte final. Les contributions du Groupe d'experts de haut niveau et d'autres instances, comme les organes des Nations Unies compétents en la matière, ainsi que les autres organisations internationales, les institutions financières internationales, les fondations

⁶ Paragraphe 7 du document relatif à la réforme du CSA.

philanthropiques privées et les associations du secteur privé concernées, apporteront une aide considérable à la mise en évidence des éléments clés.

23. La seconde étape consisterait à réunir les contributions obtenues à la première étape dans un document qui serait examiné et discuté lors d'un processus intergouvernemental dirigé par le Secrétariat en collaboration étroite avec le bureau, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau. Ce document serait adopté à la session plénière du CSA, en 2012. Cette étape fournirait au Cadre stratégique mondial l'appui politique et la légitimité nécessaires, outre qu'elle permettrait de valider le contenu technique. Comme indiqué dans le tableau ci-après, chacune des étapes devrait s'étendre sur une année environ.

Le processus d'élaboration d'un cadre stratégique mondial est soumis à approbation.	Plénière du CSA, octobre 2010
Les commentaires écrits des États Membres et des participants sont recueillis, par l'intermédiaire du bureau du CSA et du Groupe consultatif, sur ce que serait la raison d'être d'un cadre stratégique, sa valeur ajoutée et les principes de base auxquels il répondrait, ainsi que sur le processus d'élaboration, la structure et la teneur de ce cadre. Les principaux axes de la lutte contre la faim et la malnutrition sont mis en évidence, compte tenu des indications du Groupe d'experts de haut niveau.	Novembre et décembre 2010
S'appuyant sur ce qui précède, le secrétariat du CSA établit un premier projet (projet zéro) du cadre stratégique mondial.	Janvier – février 2010
Des consultations dirigées par le secrétariat du CSA et menées en collaboration étroite avec le bureau, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau, sont organisées pour recueillir des commentaires écrits sur le projet zéro du cadre stratégique mondial. Les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales compétents, ainsi que les institutions financières internationales, fondations philanthropiques et associations privées compétentes seront consultés.	Mars – mai 2011
A l'issue des consultations, le secrétariat du CSA établit un nouveau projet de cadre stratégique (projet 1) et le remet aux États Membres du CSA et aux autres parties prenantes.	Juin 2011
Le projet 1, ainsi que les procédures d'adoption du cadre stratégique mondial, sont présentés au CSA réuni en plénière, pour examen.	Octobre 2011
Le secrétariat établit un projet 2 sur la base des conclusions des débats du CSA.	Janvier 2012
Le projet 2 est soumis à négociations intergouvernementales avec la participation des autres parties prenantes, et l'on aboutit à un document final.	Février – octobre 2012